

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 667 Subventions (925.000 euros) et conventions avec 30 sociétés et 1 association.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 31 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 31 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SARL Carlotta Cinémas, 20, rue du Temple (4e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Luminor - Hôtel de Ville (4e). 183686-2017-03336.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 38.000 euros est attribuée à la SARL Cinépoque, 42, rue René Boulanger (10e), au titre de ses activités cinématographiques du cinéma Studio Luxembourg-Accatone (5e) et du cinéma Les 3 Luxembourg (6e). 181241-2017-03327 ; 2017-03328.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Société d'exploitation du cinéma du Panthéon, 3, rue Paillet (5e), au titre de ses activités cinématographiques. 182789-2017-03334.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SARL Le Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines (5e), au titre de ses activités cinématographiques. 182839-2017-05899.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Studio Galande, 42, rue Galande (5e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Studio Galande (5e). 182782-2017-03335.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SARL Mocky Delicious Products, 25, quai Voltaire (7e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Desperado (5e). 182630-2017-03147.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SAS Société d'Exploitation du Champollion, 51, rue des Ecoles (5e), au titre de ses activités cinématographiques du cinéma Le Champo (5e). 182929-2017-03337.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Sodiav, 7, place Saint-Michel (5e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Espace Saint-Michel (5e). 182651-2017-03096.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Ciné Sorbonne, 9, rue Champollion (5e), au titre de ses activités cinématographiques du cinéma La Filmothèque du Quartier Latin (5e). 182836-2017-03239.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Moteur ! 5, rue des Ecoles (5e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Grand Action (5e). 182922-2017-03333.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association du cinéma la Clé – L'usage du Monde, 1, rue du Docteur Laurent (13e), au titre des activités cinématographiques du cinéma La Clef (5e). 18645-2017-02940.

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 80.000 euros est attribuée à la SA Les écrans de Paris, 60, rue Pierre Charron (8e), au titre de l'activité cinématographique de cinq établissements : le Reflet Médicis (5e), l'Arlequin (6e), le Majestic Bastille (11e), l'Escurial (13e) et le Majestic Passy (16e).182467-2017-03232.

Article 13 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 22.000 euros est attribuée à la SA Cinéma Saint André des Arts, 30, rue Saint André des Arts (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Saint-André des Arts (5e). 182580-2017-02122.

Article 14 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Cinédevil, 6, rue de l'école de Médecine (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Nouvel Odéon (6e).182553-2017-03094.

Article 15 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Cinéma Le Bilboquet, 22, rue Guillaume Apollinaire (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Saint Germain des Près (6e).182690-2017-03322.

Article 16 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Camélia Cinémas, 4, rue Christine (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Christine 21 (6e).186050-2017-03208.

Article 17 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SAS Le Lucernaire Forum, 53, rue Notre Dame des Champs (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Lucernaire (6e).180668-2017-03329.

Article 18 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SA CINELBA, cinéma Le Balzac, 1, rue Balzac (8e) au titre de ses activités cinématographiques. 182693-2017-03059.

Article 19 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SNC Studio du Dragon, 14, rue Lincoln (8e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Lincoln (8e).182831-2017-03146.

Article 20 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Eden Plus, 24, Bd Poissonnière (9e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Max Linder (9e).182465-2017-03237.

Article 21 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Cinevog, 101, rue Saint-Lazare (9e), au titre des activités cinématographiques du cinéma 5 Caumartin (9e).182830-2017-03149.

Article 22 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Archipel Paris Ciné, 17, boulevard de Strasbourg (10e) au titre des activités cinématographiques du cinéma l'Archipel (10e).182764-2017-04602.

Article 23 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Brady Spectacles, 39, boulevard de Strasbourg (10e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Brady (10e).182926-2017-03326.

Article 24 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SAS Cinélouxor, 38, rue des Martyrs (9e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Louxor-Palais du cinéma (10 e).182667-2017-03516.

Article 25 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 60.000 euros est attribuée à la SARL Cinéma Chaplin, 6, rue Péclet (15e), au titre de ses activités cinématographiques au cinéma Chaplin Denfert (14e) et au cinéma Chaplin Saint Lambert (15e).182914-2017-03133.

Article 26 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SARL Les Cinq Parnassiens, 98, boulevard Montparnasse (14e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Les 7 Parnassiens (14e).182829-2017-03148.

Article 27 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SA L'Entrepôt, 7, rue F. Pressensé (14e), au titre des activités cinématographiques du cinéma L'Entrepôt (14e).182546-2016-09017.

Article 28 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL CTAV 14, 14, rue de Troyon (17e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Club de l'étoile (17e).183620-2017-03338.

Article 29 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL ARP Cinéma des Cinéastes, 7, avenue de Clichy (17e), au titre des activités cinématographiques du Cinéma des Cinéastes (17e).182368-2017-03287.

Article 30 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Studio 28, 10 rue Tholozé (18e), au titre de ses activités cinématographiques.183612-2017-03316.

Article 31 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SAS Zarathushtra, 23, rue Marcel Clavier 77 120 Coulommiers, au titre de ses activités cinématographiques de l'Epée de bois (5e). 188224-2017-05791.

Article 32 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 31 conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 33 : Les dépenses correspondantes, soit 925.000 euros seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017 sur la rubrique 314, chapitre 65, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2017, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO